



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE ASSEMBLÉE STATUTAIRE DU 10 JUILLET 2024

À l'assemblée statutaire du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le mercredi 10 juillet 2024 à 15 h 30, sont présents les représentants de chacune des municipalités suivantes:

Madame Liza Poulin, mairesse	Ville de Blainville
Madame Christine Beaudette, mairesse	Ville de Boisbriand
Monsieur Gilles Blanchette, maire	Ville de Bois-des-Filion
Monsieur Jean Comtois, maire	Ville de Lorraine
Monsieur René Villeneuve, conseiller	Ville de Rosemère
Madame Julie Boivin, mairesse	Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
Monsieur Christian Charron, maire	Ville de Sainte-Thérèse

formant quorum sous la présidence du Préfet, monsieur Eric Westram, maire de la Ville de Rosemère.

Est également présent :

Monsieur Kamal El-Batal, directeur général
et greffier-trésorier

MRC de Thérèse-De Blainville

2024-07-152

OBJET : Ouverture et suspension de l'assemblée

Il est proposé par Madame Liza Poulin
Mairesse de Ville de Blainville
appuyé par Monsieur René Villeneuve
Conseiller de Ville de Rosemère

QUE l'assemblée statutaire du mercredi 10 juillet 2024 soit et est ouverte et suspendue, afin de permettre aux membres du conseil de terminer l'agenda du comité plénier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-07-153

OBJET : Réouverture de l'assemblée

Il est proposé par Madame Julie Boivin
Mairesse de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine

QUE l'assemblée statutaire du mercredi 10 juillet 2024 soit et est réouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-07-154

OBJET : Période de questions

Le directeur général et greffier-trésorier confirme qu'aucune question n'a été reçue du public.



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

2024-07-155

OBJET: Adoption – Ordre du jour

Il est proposé par Madame Liza Poulin
Mairesse de Ville de Blainville
appuyé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance, tel que reproduit.

1. **Ouverture et suspension de l'assemblée**
2. **Réouverture de l'assemblée**
3. **Période de questions**
4. **Adoption de l'ordre du jour**
5. **Approbation et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 juin 2024**
6. **Aménagement, gestion des cours d'eau, environnement et rénovation domiciliaire**
 - 6.1. **Résolution** – Demandes d'émission de certificats de conformité
 - i. Ville de Sainte-Anne-des-Plaines : N° 860-117
 - ii. Ville de Sainte-Thérèse : N° 1200-82 N.S., N° 1200-83 N.S.
7. **Développement économique de la MRC**
 - 7.1. **Résolution** – Attribution des subventions – Appel à projets – Fonds de développement des entreprises d'économie sociale et de développement durable (FDEÉSD) – 2024
 - 7.2. **Résolution** – Octroi d'une subvention de 5 000 \$ dans le cadre du Fonds de démarrage d'entreprise (FDE) à Groupe MonGym Inc. – BLV-FDE/2024-32
8. **Développement – Culture – Patrimoine – Sectoriel (Bioalimentaire, Récrotourisme)**
 - 8.1. **Dépôt** – Table Action Culture ad hoc – Dépôt du compte-rendu de la rencontre du 26 mars 2024
 - 8.2. **Dépôt** – Table Action Patrimoine ad hoc – Dépôt du compte-rendu de la rencontre du 30 janvier 2024
9. **Gestion administrative, financière et du personnel**
 - 9.1. **Dépôt** – Liste de la correspondance au 10 juillet 2024
 - 9.2. **Résolution** – Adoption des comptes payés et à payer du 27 juin au 10 juillet 2024
10. **Dossiers régionaux et métropolitains**
 - 10.1. **Résolution** – Les jeux du Québec d'Hiver 2026 – Blainville – Contribution de la MRC – Volet 1 du Fonds régions et ruralité (FRR)
 - 10.2. **Résolution** – Le P'tit Train du Nord – Représentation au Conseil d'administration
 - 10.3. **Résolution** – Appui de la MRC de Thérèse-De Blainville à la démarche de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)
 - 10.4. **Résolution** – Projet de jumelage entre la MRC de Thérèse-De Blainville et un futur conseil préfectoral situé au Maroc – Démarche exploratoire
11. **Sécurité incendie/sécurité civile**
 - 11.1. **Résolution** – Octroi de mandat de coordination à ICARIUM Groupe conseil pour la mise à jour du SCR-SI 2.0
 - 11.2. **Résolution** – Octroi de mandat de coordination à madame Elisabeth Lanoie – Comité sécurité civile
12. **Gouvernance – MRC**
13. **Demande d'appui**
14. **Levée de l'assemblée**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution
ou annotation

2024-07-156

OBJET: Adoption et suivi – Procès-verbal de la séance ordinaire du
26 juin 2024

Il est proposé par Madame Christine Beaudette
Mairesse de Ville de Boisbriand
appuyé par Monsieur René Villeneuve
Conseiller de Ville de Rosemère

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 26 juin 2024, soit adopté
tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-07-157

OBJET: Avis de conformité
Amendement à la réglementation d'urbanisme des Villes de Sainte-
Anne-des-Plaines et de Sainte-Thérèse

ATTENDU QUE les Villes de Sainte-Anne-des-Plaines et de Sainte-Thérèse ont présenté
des demandes d'amendement à leur réglementation d'urbanisme, soit les règlements :
Ville de Sainte-Anne-des-Plaines : N° 860-117 et Ville de Sainte-Thérèse : N° 1200-82 N.S.
et N° 1200-83 N.S.;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c.A-19.1), la
MRC doit, dans les 120 jours de la transmission des règlements et résolutions, examiner
et vérifier la conformité de ces derniers aux dispositions de son Schéma d'aménagement
et de développement ainsi que de son Document complémentaire;

ATTENDU QUE les modifications apportées par les présents règlements sont les
suivantes :

Sainte-Anne- des-Plaines
N° 860-117

Zonage : Règlement modifiant le Règlement N° 860 du
Règlement de zonage afin de :

- **Modifier** la grille des usages et normes de la
zone H105-1 pour modifier certaines normes
spécifiques de l'usage H-4 (marges, dimension du
bâtiment et les rapports logement/bâtiment,
plancher/terrain et espace bâti/terrain).

Sainte-Thérèse
N° 1200-82 N.S.

Zonage : Règlement modifiant le Règlement
N° 1200 N.S. de zonage afin de :

- **Remplacer** par une version mise à jour du plan des
zones de contraintes relatives aux glissements de
terrain.

Sainte-Thérèse
N° 1200-83 N.S.

Zonage : Règlement modifiant le Règlement
N° 1200 N.S. de zonage afin de :

- **Modifier** certains articles en lien avec
l'aménagement des aires et cases de
stationnement pour les classes du groupe
Habitation (H).



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Monsieur René Villeneuve
Conseiller de Ville de Rosemère

QUE les amendements à la réglementation d'urbanisme des Villes de Sainte-Anne-des-Plaines et de Sainte-Thérèse ont présenté, soit les règlements : Ville de Sainte-Anne-des-Plaines : N° 860-117 et Ville de Sainte-Thérèse : N° 1200-82 N.S. et N° 1200-83 N.S. soient et sont réputés conformes aux dispositions du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Thérèse-De Blainville ainsi que de son Document complémentaire;

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit et est autorisé à émettre un certificat de conformité à l'égard de chacun de ces règlements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-07-158

OBJET: Attribution des subventions – Appel à projets – Fonds de développement des entreprises d'économie sociale et de développement durable (FDEÉSDD) - 2024

ATTENDU le volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR) conclut par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU l'article 4 de ladite entente relative stipulant que la MRC doit, dans ses priorités d'intervention, inclure l'économie sociale;

ATTENDU la Politique de soutien aux entreprises incluant celles de l'économie sociale de la MRC de Thérèse-De Blainville qui est en vigueur et en ligne en 2016, puis mise à jour en 2019 pour la période de 2020 à 2025;

ATTENDU le Fonds de développement des entreprises d'économie sociale et de développement durable (FDEÉSDD) de la MRC de Thérèse-De Blainville et les crédits budgétaires de 2024 entérinés à cette fin;

ATTENDU les recommandations des membres du comité relatif au Fonds de développement des entreprises d'économie sociale et de développement durable (FDEÉSDD) à savoir :

PROMOTEUR	DESSCRIPTIF DU PROJET	RECOMMANDÉ
Fiducie agricole de Boisbriand	Une somme sera attribuée pour la production d'un plan d'affaires, pour l'identité visuelle et pour la formation des administrateurs.	10 000 \$
Projet SOL	Achat d'une application permettant la consigne automatisée de contenant à usage réutilisable à la cafétéria.	7 000 \$
Potager engagé	La subvention servira à couvrir partiellement les coûts relatifs à l'élaboration d'un plan d'affaires pour le potager engagé par un expert agroalimentaire afin de fournir une feuille de route détaillée visant à atteindre les objectifs fixés et suivre les progrès réalisés, évaluer la viabilité du projet à long terme et sécuriser le financement et les subventions.	10 000 \$



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

TVBL	La subvention servira à couvrir partiellement les coûts relatifs à : la refonte du site web de TVBL, l'analyse et la transformation des besoins numériques.	6 000 \$
Dépanne Tout Sainte-Thérèse	Acquisition d'une nouvelle camionnette de type <i>pick-up</i> pour la récolte d'objets, vêtements, meubles, etc.	8 000 \$
La maison de la persévérance	Embauche d'une firme (Épilogue + MORIS) pour l'élaboration d'un plan de communication et ses outils pour campagne de financement de 3 M\$.	10 000 \$
Évolution – Camp trilingue	La subvention servira à couvrir partiellement les coûts relatifs à l'achat et la production du matériel d'animation pour le nouveau camp de jour à Blainville (le camp sera organisé à l'école L'Aquarelle), l'achat de fournitures pour la réalisation des activités, la promotion et la publicité du nouveau camp de jour et la formation des différentes ressources.	8 000 \$
Le Refrain	Élargissement de l'utilisation de la plateforme de mutualisation vers d'autres réseaux de l'économie sociale des Laurentides et analyse des conditions d'élargissement à d'autres réseaux culturels du Québec.	6 000 \$
L'Escouade littéraire	La subvention servira à couvrir les frais suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Publicité de départ; • Frais de démarchage auprès des partenaires, subventionneurs, bailleurs de fonds, commanditaires et donateurs, l'équipement de production (kiosque à photos pour les jeunes, coussins pour lire sur place, présentoirs, signalisation); • Le matériel informatique (ordinateurs, logiciels, licences informatiques); • Les frais d'activités de financement. 	5 000 \$
TOTAL		70 000 \$

ATTENDU les recommandations des membres du comité relatif au Fonds de développement des entreprises d'économie sociale et de développement durable (FDEÉSDD) à savoir :

- Fiducie agricole de Boisbriand : 10 000 \$;
- Projet SOL : 7 000 \$;
- Potager engagé : 10 000 \$;
- TVBL : 6 000 \$;
- Dépanne Tout Sainte-Thérèse : 8 000 \$;
- La maison de la persévérance : 10 000 \$;
- Évolution – Camp trilingue : 8 000 \$;
- Le Refrain : 6 000 \$;
- L'Escouade littéraire : 5 000 \$

Pour un total de 70 000 \$,

Il est proposé par Madame Julie Boivin
Mairesse de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

appuyé par Madame Liza Poulin
Mairesse de Ville de Blainville



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

QUE le conseil de la MRC autorise le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Kamal El-Batal, d'allouer les montants aux entreprises d'économie sociale tel que décrit et recommandé par le comité relatif au Fonds de développement des entreprises d'économie sociale et de développement durable;

QUE le conseil autorise le directeur général et greffier-trésorier à signer pour et au nom de la MRC de Thérèse-De Blainville tout document relatif à ce soutien financier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-07-159

OBJET: Octroi d'une subvention de 5 000 \$ dans le cadre du Fonds de démarrage d'entreprise (FDE) à Groupe MonGym Inc. – BLV-FDE/2024-32

ATTENDU le Volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR) et le Fonds de démarrage d'entreprises (FDE) de la MRC de Thérèse-De Blainville;

NONOUSTANT l'article 3.6 alinéa 1 de la *Politique de développement local et territorial 2020-2021 à 2024-2025 de la MRC de Thérèse-De Blainville* reproduit ci-après pour les fins de la résolution :

Toutes dépenses effectuées pour soutenir un projet dans le domaine du commerce de détail ou de la restauration sont exclues, sauf pour offrir un service de proximité aux communautés mal desservies;

ATTENDU la demande de la firme Groupe MonGym Inc. dans le cadre du FDE et la recommandation favorable du Service de développement économique et entrepreneuriat de la MRC (SDEE);

ATTENDU la disponibilité des crédits budgétaires à cette fin;

Il est proposé par Madame Christine Beaudette
Mairesse de Ville de Boisbriand
appuyé par Monsieur René Villeneuve
Conseiller de Ville de Rosemère

QUE le conseil de la MRC autorise l'octroi de la subvention à la firme Groupe MonGym Inc. dans le cadre du FDE pour l'année 2024;

QUE le conseil de la MRC autorise la direction générale de signer les documents pertinents à cette fin pour et au nom de la MRC de Thérèse-De Blainville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-07-160

OBJET: Table Action Culture ad hoc – Dépôt du compte-rendu de la rencontre du 26 mars 2024

Le compte-rendu de la rencontre du 26 mars 2024 de la Table Action Culture ad hoc (TAC) est déposé aux membres du conseil et versée aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.

2024-07-161

OBJET: Table Action Patrimoine ad hoc – Dépôt du compte-rendu de la rencontre du 30 janvier 2024



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution
ou annotation

Le compte-rendu de la rencontre du 30 janvier 2024 de la Table Action Patrimoine ad hoc (TAP) est déposé aux membres du conseil et versée aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.

2024-07-162

OBJET: Liste de la correspondance au 10 juillet 2024

La liste de la correspondance « MRC de Thérèse-De Blainville - Séance du 10 juillet 2024 » est déposée aux membres du conseil et versée aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.

2024-07-163

OBJET: Adoption des comptes payés et à payer du 27 juin au 10 juillet 2024

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine

QUE les comptes payés et à payer, acceptés par les membres du conseil pour la période du 27 juin 2024 au 10 juillet 2024 inclusivement, répartis comme suit : 135 195,82 \$ payés et 98 742,02 \$ à payer pour un grand total de 233 937,84 \$ soient et sont approuvés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-07-164

OBJET: Les jeux du Québec d'Hiver 2026 – Blainville – Contribution de la MRC – Volet 1 du Fonds régions et ruralité (FRR)

ATTENDU les Jeux du Québec à Blainville – Hiver 2026;

ATTENDU le volet 1 du Fonds régions et ruralité (V1 FRR);

ATTENDU le solde du V1 FRR du montant qui a été alloué à la MRC de Thérèse-De Blainville et la nécessité de l'engager au 31 mars 2025;

ATTENDU l'orientation de la MRC prise lors du dernier lac-à-l'épaule d'appuyer financièrement l'événement en question;

ATTENDU que le caractère exceptionnel de l'événement en termes de rayonnement autant pour la Ville de Blainville, la MRC de Thérèse-De Blainville et tout comme la région des Laurentides;

Il est proposé par Madame Christine Beaudette
Mairesse de Ville de Boisbriand
appuyé par Monsieur René Villeneuve
Conseiller de Ville de Rosemère

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville autorise son directeur général, monsieur Kamal El-Batal de :

- ALLOUER le montant de 125 000 \$ à même le volet 1 du Fonds régions et ruralité à l'événement Les Jeux du Québec à Blainville – Hiver 2026;
- COMPLÉTER la demande auprès du MAMH et faire les représentations nécessaires auprès des concernés pour accélérer et officialiser le processus;
- SIGNER tout document pertinent en lien avec la démarche et le processus allant de la signature du formulaire de la demande financière auprès du MAMH à la



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

signature d'une entente avec le Comité organisateur de la 60^e Finale des Jeux du Québec – Hiver 2026;

- ASSURER le suivi auprès des membres du conseil de la MRC au fur et à mesure de l'état d'avancement du dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-07-165

OBJET: Le P'tit Train du Nord – Représentation au Conseil d'administration

ATTENDU les explications fournies et les échanges entre les membres du conseil de la MRC lors de la séance du mois de juin dernier, et qui ont conduit aux orientations suivantes :

- Désormais, c'est la MRC de Thérèse-De Blainville qui représentera ses villes membres sur le Conseil d'administration (CA) du P'tit Train du Nord;
- Comme madame Liza Poulin, mairesse de Blainville est la déléguée politique de la MRC de Thérèse-De Blainville auprès du CA du P'tit Train du Nord, et ce, jusqu'au 26 novembre 2025 et, par le fait même, elle assume également la présidence dudit organisme, le directeur général de la MRC de Thérèse-De Blainville, monsieur Kamal El-Batal, sera le délégué administratif (non-politique) de cette dernière auprès du CA de l'organisme;
- Quant aux enjeux financiers, ces derniers seront abordés et discutés lors du prochain lac-à-l'épaule de 2024.

Il est proposé par Madame Julie Boivin
Mairesse de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Madame Christine Beaudette
Mairesse de Ville de Boisbriand

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville entérine le contenu de l'ATTENDU en ci-haut tel quel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-07-166

OBJET: Appui de la MRC de Thérèse-De Blainville à la démarche de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a obtenu et pris connaissance du compte-rendu de la demande et orientation préliminaire de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), datée du 2 juillet 2024;

ATTENDU QUE ledit compte-rendu est en rapport avec la « *Demande de présentation d'observations à la suite de l'obtention du compte-rendu de la demande et orientation préliminaire par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour le dossier 443651 en lien avec une demande d'autorisation pour une utilisation à des fins autres que l'agriculture produite par "Les entreprises ÉSO Inc." pour les lots 2 084 783 et 2 525 489 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne* »;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 60.1 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA), la municipalité locale peut présenter ses observations ou demander une rencontre à la suite de la réception du compte-rendu indiquant son orientation préliminaire;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

ATTENDU QUE l'article 1168 du Règlement de zonage N° 860 de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines indique que les activités reliées à l'industrie extractive (I-4) sont interdites sur l'ensemble du territoire;

ATTENDU QUE l'article 1169 du Règlement de zonage N° 860 identifie parmi les usages industriels interdits, l'usage « Extraction du sable et du gravier »;

ATTENDU QUE l'article 2.9.2.5 du Schéma d'aménagement de la MRC de Thérèse-De Blainville demande aux municipalités d'interdire tout nouveau site d'extraction et de régir l'agrandissement des sites existants, bien entendu sous réserve des droits acquis;

ATTENDU QUE l'article 8.5 du Document complémentaire du Schéma d'aménagement de la MRC de Thérèse de Blainville; document qui regroupe les règles et les obligations auxquelles doivent se conformer les municipalités lors de l'élaboration de leur plan et de leurs règlements d'urbanisme; spécifie que « Toute nouvelle carrière et/ou sablière est interdite sur le territoire, tout agrandissement d'une carrière ou d'une sablière est également interdit. »

ATTENDU QUE le Règlement de zonage N° 860 est en concordance avec le schéma d'aménagement et de développement en vigueur de la MRC de Thérèse-de-Blainville;

ATTENDU QUE le projet consistant à poursuivre des activités d'exploitation d'une sablière d'une superficie de 18,05 hectares correspondant à une partie des lots 2 084 783 et 2 525 489 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne n'est pas conforme au Règlement de zonage N° 860;

ATTENDU QUE la MRC de Thérèse-De Blainville a des préoccupations par rapport à la poursuite des activités d'exploitation d'une sablière et que des avis techniques supplémentaires sont requis pour obtenir un portrait complet des travaux visés;

Il est proposé par Madame Christine Beaudette
Mairesse de Ville de Boisbriand
appuyé par Madame Liza Poulin
Mairesse de Ville de Blainville

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville appuie la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines dans sa démarche auprès de la CPTAQ afin que cette dernière tienne compte, lors de ses décisions, des orientations du Schéma d'aménagement et de développement en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-07-167

OBJET: Projet de jumelage entre la MRC de Thérèse-De Blainville et un futur conseil préfectoral situé au Maroc – Démarche exploratoire

ATTENDU QUE lors de la séance du conseil de la MRC du mois de mai, le directeur général de la MRC a manifesté son intérêt d'explorer la possibilité et l'opportunité de co-bâtir un projet de jumelage entre la MRC de Thérèse-De Blainville et un conseil préfectoral situé au Maroc;

ATTENDU QUE lors de la séance du conseil de la MRC du mois de juillet, les membres du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville ont manifesté l'intérêt d'explorer la possibilité de co-bâtir un projet de jumelage entre la MRC de Thérèse-De Blainville et un conseil préfectoral situé au Maroc;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

ATTENDU QU'il s'agisse d'une première au Québec qu'une MRC (composée de villes constituantes) et un conseil préfectoral (composé également de villes) situé au Maroc et en Afrique du Nord puissent explorer la possibilité de mettre sur pied un projet de jumelage gagnant-gagnant;

ATTENDU QU'en principe, tout projet de jumelage devra contribuer au développement local et territorial par le renforcement des relations municipales et internationales tout comme par l'émergence de partenariats menant vers l'amélioration du bien-être collectif des citoyens;

ATTENDU QUE plus que jamais le monde dans lequel nous vivons a besoin de partager des valeurs universelles de tolérance, d'innovation, d'ouverture, de coopération et de rapprochement inter-sociétal et qu'un jumelage municipal pourrait bien constituer une excellente plateforme idéale à cet effet;

ATTENDU le rôle pertinent que devra jouer la diplomatie municipale pour le renforcement des valeurs démocratiques et des capacités inter-sociétales;

ATTENDU QUE pour ce faire, une exploration de part et d'autre s'avère une étape primordiale pour une prise de décision et pour lancer les bonnes bases d'affaires en matière de jumelage entre la MRC de Thérèse-De Blainville et un conseil préfectoral situé au Maroc;

ATTENDU QUE le Maroc (dont ses conseils préfectoraux) représente des opportunités de coopération et de développement des affaires intéressantes pour le territoire de la MRC de Thérèse-De Blainville tout comme pour le Québec;

ATTENDU QUE le territoire de la MRC de Thérèse-De Blainville (dont ses villes membres) représente des opportunités de développement des affaires intéressantes pour un conseil préfectoral situé au Maroc.

Il est proposé par Madame Julie Boivin
Mairesse de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville mandate et autorise son directeur général et greffier-trésorier, monsieur Kamal El-Batal, d'explorer l'opportunité de bâtir un projet de jumelage entre cette dernière et un conseil préfectoral situé au Maroc;

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville autorise son directeur général et greffier-trésorier, monsieur Kamal El-Batal, d'entamer ladite démarche exploratoire pour et au nom de la MRC de Thérèse-De Blainville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-07-168

OBJET: Octroi de mandat de coordination à ICARIUM Groupe conseil pour la mise à jour du SCR-SI 2.0

ATTENDU le processus de mise à jour du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCR-SI 2.0) de la MRC qui est en cours;

ATTENDU le départ du coordonnateur de ladite mise à jour et la nécessité de trouver un autre consultant;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

ATTENDU les offres de services reçues par la MRC à savoir :

- Elisabeth Lanoie;
- ICARIUM Groupe conseil;
- GESPRO.

ATTENDU la recommandation des membres du comité de sécurité incendie visant à retenir la firme ICARIUM Groupe conseil;

ATTENDU la disponibilité des crédits budgétaires;

Il est proposé par Madame Christine Beaudette
Mairesse de Ville de Boisbriand
appuyé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion

QUE le conseil de la MRC octroie le mandat à la firme ICARIUM Groupe conseil pour finaliser son processus de mise à jour de son SCR-SI 2.0 selon les conditions ci-après :

- Banque de 100 heures au coût horaire de 200 \$.
- Heure additionnelle à 225 \$/h.
- Au besoin :
 - Au besoin, Déplacements (Point de départ : Île-Perrot) : 0,75 \$/km
 - Temps de déplacement : 200 \$/Déplacement
 - Repas : 25 \$/repas

QUE le conseil de la MRC autorise le directeur général de signer une entente de service avec la firme ICARIUM Groupe conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-07-169

**OBJET: Octroi de mandat de coordination à madame Elisabeth Lanoie –
Comité sécurité civile**

ATTENDU la mission et les objectifs du comité de sécurité civile (CSC) de la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU le départ du coordonnateur actuel dudit comité, et qu'il est primordial d'en recruter un nouveau;

ATTENDU l'offre de services reçue par la MRC de madame Elisabeth Lanoie et sa feuille de route professionnelle très intéressante;

ATTENDU QUE cette dernière accepte de relever des défis aux côtés de la MRC par la coordination des activités du CSC;

ATTENDU la recommandation favorable des membres du CSC pour recourir aux services de madame Elisabeth Lanoie;

ATTENDU la disponibilité des crédits budgétaires;

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine
appuyé par Madame Christine Beaudette
Mairesse de Ville de Boisbriand

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville retienne les services de madame Elisabeth Lanoie à titre de coordonnatrice des activités de son Comité de sécurité civile sur la base de ce qui suit :



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

- Les honoraires sont fixés à 150 \$ de l'heure, auxquels il convient d'ajouter les taxes applicables.
- Le temps alloué pour la coordination des travaux du comité de sécurité civile de la MRC TDB est de 30 à 50 jours par année.
- Les frais reliés aux déplacements, stationnements, hébergements, repas seront facturés en sus.

QUE le conseil de la MRC autorise son directeur général de signer une entente de service avec madame Elisabeth Lanoie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-07-170

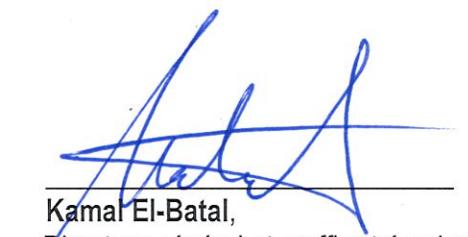
OBJET: Levée de l'assemblée

Il est proposé par Madame Liza Poulin
Mairesse de Ville de Blainville
appuyé par Madame Christine Beaudette
Mairesse de Ville de Boisbriand

DE lever la présente réunion à 18 :00 heures

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


Eric Westram,
Préfet


Kamal El-Batal,
Directeur général et greffier-trésorier

10 juillet 2024

Certificat de disponibilité de fonds :

Je, soussigné Kamal El-Batal, directeur général et greffier-trésorier, certifie par la présente que la MRC de Thérèse-De Blainville dispose des crédits suffisants pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions N° 2024-07-152 à N° 2024-07-170 lesquelles ont été adoptées à l'assemblée tenue le 10 juillet 2024.

Émis le 10 juillet 2024 conformément aux dispositions de l'article 961 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, ch. C-27.1).

Le procès-verbal est sujet à l'approbation du conseil lors de leur prochaine séance.


Kamal El-Batal, Ph. D., Adm.A.
Directeur général et greffier-trésorier